



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DISPONIBLE SUR :

[www.saint-pal-de-chalencon.fr](http://www.saint-pal-de-chalencon.fr)

Illiwap Mairie de saint pal de chalencon

-----  
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

-----  
MAIRIE

SAINT-PAL-DE-CHALENCON (43500)  
-----

## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2026

Lieu : Mairie Saint Pal de Chalencon

Heure d'entrée en séance : 20h30

### FEUILLE DE PRÉSENCES

- **Président de séance : Alain BONIFACE**
- **Secrétaire de séance : Marie-Line DUPIN**

#### **Étaient présent(e)s :**

BONIFACE Alain ; BRACONNOT Laurent ; BUHNEMANN Christiane ; CHAPUIS Eric ; DUPIN Marie-Line ; GAGNAIRE Bernard ; LAVAL Gérard ; MARQUES José ; PRORIOL Fabien ; ROLLY Jeanine ; VALENTIN Thérèse ; VARAGNAT Raphaël

#### **Excusé(e)s :**

PELTIER Monique a donné pouvoir à VALENTIN Thérèse  
ZAWADZKI Marie-Hélène a donné pouvoir à CHAPUIS Eric

#### **Absente :**

SERRA Claudia

### DÉLIBÉRATIONS (Ordre du jour)

#### **Présentation de l'association des Amis de Saint-Pal par Christian BOUJARD**

L'association « Les Amis de Saint-Pal » œuvre à la préservation et à la valorisation du patrimoine de Saint-Pal-de-Chalencon. Elle organise des animations, conférences, visites guidées et édite la revue « L'Achronique ». Elle participe également à l'entretien de sites touristiques. L'association compte environ 100 adhérents, dont une trentaine de bénévoles, et travaille en partenariat avec la municipalité. Elle gère les dons relatifs à la restauration du château.

Monsieur le Maire, préalablement au vote des délibérations, retire la délibération relative à la demande de fonds de concours pour la piscine municipale et ajoute une délibération relative au syndicat des carnivores.

#### **1. Délibération : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 juillet 2026**

- Lecture, par Mr Le Maire, du procès-verbal du 20/07/2026
- Vote : 14 votes POUR

#### **2. Lecture du deuxième avis de la Chambre Régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes**

- Lecture, par Mr Le Maire, du deuxième avis de la Chambre Régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes. La Chambre Régionale des comptes confirme que la commune a rétabli l'équilibre budgétaire comme demandé en juillet dernier. De ce fait, la procédure est close.

#### **3. Délibération : Bail pour le dentiste**

- Le dentiste a signé le bail à compter du 15/08/2026. Il démarrera son activité au sein de la Maison de Santé le 01/10/2026. Les RDV pourront être pris auprès de son assistante dentaire. Le conseil est consulté afin de lui accorder la gratuité de 3 mois de loyer.
- Vote : 14 votes POUR

#### **4. Délibération : Décision modificative budget Centre de Vie Cœur du Bourg**

- En raison du vote par le conseil de la remise gracieuse de 3 mois de loyer pour le dentiste, le budget Centre de Vie Cœur de Bourg doit être modifié afin de faire apparaître la totalité du loyer en recettes et la gratuité de 3 mois de loyer en dépenses.
- Vote : 14 votes POUR

**5. Délibération : Demande de fonds de concours pour la piscine municipale**

- Délibération retirée

**6. Délibération : Résultat du vote relatif au bien de section à Méalet**

- Les 32 habitants de Méalet ayant le pouvoir de voter devaient se prononcer sur la vente d'un bien de section à Monsieur et Madame Pascal SPILLEBOUT (parcelle de 142 M2 au prix de 2 € le M2)
- Résultat :

26 votants : 22 votes pour - 4 votes contre

Il est demandé au conseil de se prononcer sur la vente du bien de section au prix convenu.

- Vote : 14 votes POUR

**7. Délibération : Mise en vente de la « Maison Fau »**

- La « Maison Fau » a été reçue par la commune dans le cadre d'une donation. Cette maison n'est à ce jour pas utilisée par la commune. Le conseil est consulté pour donner son accord pour la mise en vente de ce bien immobilier.
- Vote : 14 votes POUR

**8. Délibération : Tarifs communaux : forfait annuel mobil-home et entrées piscine**

- Il est proposé de modifier les tarifs communaux, à savoir :
  - Forfait annuel mobil-home : 1050 € contre 700 € actuellement
  - Carnet 10 entrées piscines enfant 17 € contre 20 € actuellement
- Vote : 14 votes POUR

**9. Délibération : Retrait du Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants pour 2027**

- Suite au conseil du 29/04/2026, il est demandé au conseil de se prononcer à nouveau sur le retrait du Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants au titre de l'année 2027.
- Vote : 14 votes POUR

**10. Questions diverses**

- Le Pontrenard : réponse de Monsieur le Sous-préfet d'Yssingeanx
  - Lecture par Mr Le Maire de la réponse de Monsieur le Sous-préfet d'Yssingeanx concernant les travaux au Pontrenard. Il est rappelé que l'ensemble des travaux réalisés ont été exécutés en accord avec les autorités compétentes.
- Bilan de la piscine pour l'été 2026 : 3 766 entrées enregistrées contre 1690 entrées en 2025 ;
- Marché de Noël 2026 : Il se déroulera le 20 décembre 2026 de 9h à 18h au gymnase ;
- La date pour les vœux du maire est fixée au 09/01/2027 à 20H30 au REX ;
- Projet de création d'une association pour la restauration du Château et de l'Eglise ;
- Création de l'association restauration de la Chapelle du Villard : l'association regroupe la quasi-totalité des habitants du Villard. La municipalité, dans le cadre de la restauration du patrimoine, participera au financement des matériaux nécessaires aux travaux. Les travaux seront quant à eux réalisés en partie par les membres de l'association.
- Les Petites Cités de Caractères : il est évoqué de procéder à des améliorations à savoir : traduction en anglais des panneaux / améliorer l'accessibilité aux malvoyants / offrir la possibilité de charger les téléphones ...
- CCAS :
  - Repas des aînés : le dimanche 11/10/2026 au REX pour les personnes de 75 ans et plus
  - Loto : le dimanche 29/11/2026 au REX à partir de 14 heures
- Information mairie sur les taux communaux d'imposition 2026 : un courrier sera distribué à l'ensemble des habitants de la commune.
- Effectifs écoles de la commune :
  - 54 élèves à l'école publique
  - 49 élèves à l'école privée

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h10

---